

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 12 octobre 2022 à 19 h, sur la plateforme TEAMS

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents :	David Eden	Commissaire
	Cameron Lavallee	Commissaire

Également

Présents :	Jacob D.-Marcoux	Secrétaire de séance
	Anissa Landry	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Vincent Laliberté	Secrétaire général
	Yves Lambert	Président, CQTA
	Nancy L’Heureux	Directrice du Service des ressources humaines, Directrice générale adjointe
	Benoît Sévigny	Directeur des bâtiments et des équipements, Technologies de l’information, et des achats

22-10.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h03.

22-10.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

22-10.03 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de l'item suivant :

Item 11.1) Délégation des pouvoirs pour la réunion de l'ACSAQ

22-10.04 Période de questions réservée au public

Y. Lambert s'est interrogé sur le changement de la date d'échéance des bulletins de notes à la mi-février, contrairement à la mi-mars les années précédentes.

J.-A. Toulouse s'est
jointe à 19h05 et
I. Béland à 19h07.

22-10.05 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

22-10.06 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

22-10.07 a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 août 2022

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 31 août 2022, tel qu'il a été distribué.

b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2022

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 14 septembre 2022, tel qu'il a été distribué.

La Commissaire C. Guay s'est abstenue de voter.

22-10.08 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

22-10.09 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Réunion de l'ordre du jour — 29 septembre
- Commentaires

22-10.10 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Journées Portes Ouvertes des écoles secondaires
- c) Invitation à une « Journée sur le terrain » à JSMS
- d) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres – directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

22-10.11 Affaires nouvelles

a) Nomination des commissaires aux comités de la CSCQ 2022-2023 (adoption)

a) Il a été PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2022-2023, le comité exécutif soit composé du directeur général, Stephen Pigeon, du président, Stephen Burke, du vice-président, Jean Robert, Isabel Béland, commissaire-parent et des commissaires Heather Clibbon, Debbie Ford-Caron, Ian O'Gallagher, Jo Rosenhek et André Gosselin.

b) Il est proposé par D. Ford-Caron, appuyé par C. Guay, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2022-2023, les représentants des commissaires aux comités de la Commission scolaire Central Québec soient les suivants.

Comité de vérifications : Jean Robert, Debbie Ford-Caron et Jo-Ann Toulouse

Comité de parité du conseil : Jo-Ann Toulouse

Comité d'éthique et gouvernance : Stephen Burke, Heather Clibbon, France Pedneault et Christian Falle

Évaluation du directeur général : Stephen Burke, Isabel Béland, Debbie Ford-Caron et Jean Robert

Comités d'expulsion :

Chibougamau : Jo-Ann Toulouse

Jonquière : Debbie Ford-Caron

La Tuque : Chantal Guay

Ville de Québec : André Gosselin

Thetford Mines : Jean Robert

Trois-Rivières : France Pedneault

Shawinigan : Christian Falle

a) Nomination des commissaires aux comités de la CSCQ 2022-2023 (adoption) (suite)

Comité des ressources humaines : Stephen Burke, Debbie Cornforth, Jason Kilganan et André Gosselin

Comités des relations de travail :

Administrateurs des écoles et des centres : André Gosselin et I. O'Gallagher

Personnel supérieur de service : Stephen Burke et Jean Robert

Comités de révision des décisions :

Chibougamau/Jonquière : Debbie Ford-Caron, Chantal Guay et Jo-Ann Toulouse

Ville de Québec : David Eden et Jo Rosenhek

Thetford Mines : Jean Robert

Trois-Rivières/Shawinigan/La Tuque : Chantal Guay, France Pedneault et Christian Falle

Comités consultatifs des transports :

CSCQ (Ville de Québec) : Cameron Lavallee et Debbie Cornforth

C.s. s. de la Beauce-Etchemin : Jean Robert

C.s. s. de l'Énergie : Chantal Guay

C.s. s. de la Jonquière : Debbie Ford-Caron

C.s. s. de Portneuf : Jo Rosenhek

C.s. s. du Chemin-du-Roy : France Pedneault

C.s. s. du Lac-Saint-Jean : Debbie Ford-Caron

b) RSEQ Québec – Chaudière-Appalaches – Frais et représentants (adoption)

- i. Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Québec et Chaudière-Appalaches

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec paie les frais d'adhésion pour l'année scolaire 2022-2023 sur la base de 0,29 \$ par élève inscrit au 30 septembre. Ce faisant, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ-QCA et lui confère le statut de membre, tel que prévu dans leurs lettres patentes.

b) RSEQ Québec – Chaudière-Appalaches – Frais et représentants (adoption) (suite)

ii. Délégation des représentants

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2022-2023, la Commission scolaire Central Québec délègue Monsieur Stéphane Lagacé, directeur des services éducatifs, comme délégué officiel et délégué à l'assemblée générale annuelle. Le mandat du délégué de la Commission scolaire porte principalement sur le programme d'activités que le RSEQ Québec-Chaudière-Appalaches a soumis à notre attention. À cet effet, ce délégué est officiellement mandaté pour participer aux décisions et en assurer le suivi, selon les procédures établies par la Commission scolaire.

c) RSEQ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Frais et représentants (adoption)

i. Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Saguenay – Lac-Saint-Jean

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec paie les frais d'adhésion pour l'année scolaire 2022-2023 sur la base de 0,29 \$ par élève inscrit au 30 septembre. Ce faisant, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ-Saguenay-Lac-St-Jean et lui accorde le statut de membre, tel que prévu dans leurs lettres patentes.

ii. Délégation des représentants

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2022-2023 la Commission scolaire Central Québec délègue M. Derek Savoy. Le mandat des représentants de la Commission scolaire porte principalement sur le programme d'activités que le RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean a soumis à notre attention. À cet effet, ces délégués ont le mandat officiel de participer aux décisions et d'en assurer le suivi, conformément aux procédures établies par la Commission scolaire.

d) RSEQ Mauricie – Frais et représentants (adoption)

i. Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Mauricie

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. Béland, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec paie les frais d'adhésion pour l'année scolaire 2022-2023 sur la base de 0,29 \$ par élève inscrit au 30 septembre. Ce faisant, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ Mauricie et lui confère le statut de membre, tel que prévu dans leurs lettres patentes.

ii. Délégation des représentants

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. Béland, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2022-2023, la Commission scolaire Central Québec délègue Mme Carol-Ann Upshall. Le mandat des représentants de la Commission scolaire porte principalement sur le programme d'activités que le RSEQ Mauricie a soumis à notre attention. À cet effet, ces délégués ont le mandat officiel de participer aux décisions et d'en assurer le suivi, selon les procédures établies par la Commission scolaire.

e) Entente relative à la collaboration entre la commission scolaire et les corps de police à des fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence

ATTENDU QUE la Commission scolaire a pour mission, en vertu de l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par cette loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a également pour mission, en vertu de l'article 207.1 de cette loi, de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région ;

- e) Entente relative à la collaboration entre la commission scolaire et les corps de police à des fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (suite)

ATTENDU QUE la Commission scolaire veille, en vertu de l'article 210.1 de cette loi, à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence et qu'à cette fin, elle soutient les directeurs de ses écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence ;

ATTENDU QUE le Corps de police ainsi que chacun de ses membres ont pour mission, selon leur compétence respective énoncée notamment aux articles 48, 50 et 69 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales sur le territoire de la municipalité à laquelle il est rattaché, dans le territoire pour lequel il est établi ainsi que sur tout autre territoire sur lequel il assure des services policiers et d'en rechercher les auteurs ;

ATTENDU QUE l'article 214.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une commission scolaire et l'autorité de qui relève chacun des Corps de police desservant son territoire doivent conclure une entente concernant les modalités d'intervention des membres du Corps de police en cas d'urgence ainsi que lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration aux fins de prévention et d'enquêtes ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 6.1, ci-après le « Règlement ») établit les éléments essentiels et les modalités particulières que doivent respecter de telles ententes ;

ATTENDU QUE cette entente tient compte des mandats, des directives et des procédures d'intervention propres à chacune des parties ;

- e) Entente relative à la collaboration entre la commission scolaire et les corps de police à des fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (suite)

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec, représentée par le Directeur général, M. Stephen Pigeon, soit autorisée à signer l'Entente relative à la collaboration entre la commission scolaire et les corps de police à des fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence

- f) Plan triennal de destination des immeubles et des actes d'établissement (dépôt)

Le projet de plan triennal pour la destination des immeubles et des actes d'établissement a été déposé pour consultation.

- g) Critères pour l'admission et l'inscription des étudiants 2023-2024 (dépôt)

Le projet de critères d'admission et d'inscription des étudiants pour 2023-2024 a été déposé à des fins de consultation.

- h) Demande d'espace supplémentaire – École primaire de Portneuf (adoption)

ATTENDU QUE l'école primaire Portneuf ne possède pas de gymnase ;

ATTENDU QU'il est important pour l'école primaire Portneuf d'avoir son propre gymnase adapté dans son bâtiment

ATTENDU QU'il est important que l'école primaire Portneuf ait son propre gymnase adapté dans son bâtiment

ATTENDU QUE l'activité physique régulière favorise la concentration, qui est un facteur clé de la réussite scolaire
facteur clé de la réussite scolaire ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec présente au ministère de l'Éducation une demande d'espace permanent supplémentaire pour un gymnase à l'école primaire Portneuf (35, rue Richard, Cap-Santé, QC G0A 1L0).

i) Demande d'espace supplémentaire – École secondaire régionale Riverside (adoption)

ATTENDU QUE l'école élémentaire régionale de Riverside et l'école secondaire régionale de Riverside ont fusionné en un seul bâtiment en 2016-2017 ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de bibliothèque à l'école secondaire et que les enfants doivent partager celle de l'école élémentaire.

ATTENDU QU'un tunnel sépare le niveau secondaire et le niveau élémentaire et que le gymnase se trouve du côté élémentaire du bâtiment ;

ATTENDU QUE l'école primaire régionale de Riverside a atteint la limite de sa capacité et ne peut plus partager le gymnase avec les élèves de l'école secondaire ;

ATTENDU QU'il est important pour l'école secondaire régionale Riverside d'avoir son propre gymnase adapté dans son bâtiment ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre école secondaire anglaise dans un rayon de 20 kilomètres de l'école secondaire régionale Riverside et que les statistiques démographiques du ministère de l'Éducation indiquent une augmentation des effectifs de cette école au cours des cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE les statistiques démographiques ne tiennent pas compte de l'augmentation de la population étudiante observée ces dernières années, les élèves de l'école élémentaire régionale Riverside poursuivant leurs études à l'école secondaire régionale Riverside ;

ATTENDU QUE l'augmentation de la population étudiante impliquera également un besoin de salles de classe supplémentaires et d'une salle de collaboration ;

ATTENDU QUE les directeurs des deux écoles prévoient une augmentation de la population étudiante au-delà de 200, à environ 225 dans les cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil calculée par le ministère de l'Éducation est de 173 élèves pour l'école secondaire régionale Riverside ;

i) Demande d'espace supplémentaire – École secondaire régionale Riverside (adoption) (suite)

IL EST PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec présente au ministère de l'Éducation une demande d'espace supplémentaire pour trois salles de classe, une salle de collaboration et pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire régionale Riverside (1770, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B1).

j) Demande d'espace supplémentaire – École primaire de la rive nord (adoption)

ATTENDU QUE le début des programmes de maternelle pour les enfants de quatre ans dans la plupart des écoles primaires fera en sorte que les écoles auront une capacité d'accueil limitée;

ATTENDU QUE le déménagement des élèves de la Côte-Nord de Québec qui fréquentent actuellement l'école Saint-Vincent augmentera les problèmes de capacité dans les écoles existantes de la région de Québec;

ATTENDU QU'aucune école n'est physiquement située dans le territoire du nord-est de la ville de Québec, où la Commission scolaire Central Québec (CQSB) a la plus grande population étudiante;

ATTENDU QUE l'absence d'école dans cette partie de la ville donne lieu à des temps de transport très longs le matin et après l'école pour que les élèves aient accès aux écoles actuelles;

ATTENDU QUE le temps consacré au transport scolaire ne contribue pas à la mission du CQSB qui est de soutenir des communautés d'apprentissage dynamiques dans ses écoles afin de permettre aux élèves de recevoir la meilleure éducation possible et de les préparer à réaliser leur plein potentiel;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec présente au ministère de l'Éducation une demande de construction d'une nouvelle école primaire dans l'arrondissement Charlesbourg pour mieux desservir la population étudiante du secteur nord-est de la ville de Québec.

22-10.11

Affaires Nouvelles (suite)

k) Demande d'espace supplémentaire – École primaire anglophone de la Mauricie (adoption)

ATTENDU QUE le bâtiment de l'école primaire English de la Mauricie est vieillissant ;

ATTENDU QUE d'importants travaux de rénovation doivent être effectués et qu'une telle rénovation nécessiterait le déménagement des élèves ;

ATTENDU QU'il est irréalisable pour la Commission scolaire Central Québec (CQSB) de déplacer les élèves dans un autre établissement ;

ATTENDU QUE pour des raisons de distance et de transport, il n'est pas possible de réorganiser autrement l'une de nos écoles en Mauricie ;

ATTENDU QUE le rapport des professionnels réalisé en 2018 mentionne qu'un minimum de travaux de rénovation coûterait plusieurs millions de dollars ;

ATTENDU QUE le CQSB possède un terrain (lot no 1 211 884) qui permettrait la construction d'une nouvelle école ;

ATTENDU QUE cette nouvelle école permettrait d'offrir une communauté d'apprentissage dynamique qui permettrait à la population étudiante du primaire de Trois-Rivières de recevoir la meilleure éducation possible ;

IL EST PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec (CSQ) présente une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école sur le lot no 1 211 884 en remplacement de l'école primaire anglophone Mauricie (1275, rue Nicolas-Perrot, Trois-Rivières, QC G9A 1C2).

l) Délégation des pouvoirs pour la réunion de l'ACSAQ

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le président, M. Stephen Burke, soit autorisé à prendre les décisions nécessaires au nom du Conseil des commissaires et de la CSCQ lorsqu'il assistera à la prochaine réunion de l'ACSAQ.

22-10.12

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

22-10.12

Rapports des comités (suite)

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Une rencontre a eu lieu le 7 septembre 2022.

j) Comité ad hoc

Aucune rencontre n'a eu lieu mais deux Consultations publiques se sont tenues dans nos écoles.

22-10.13

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été fait.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 28 octobre 2022.

22-10.13 **Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)**

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

22-10.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 9 novembre 2022.

22-10.15 **Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

O'Gallagher a félicité tous ceux qui ont participé à la course de cross-country. D. Ford-Caron a soulevé une question concernant les nouveaux étudiants qui arrivent par l'entremise de l'armée, en provenance des provinces anglaises, et qui ne parlent pas français; quelle aide est fournie à ces étudiants (tant au niveau primaire que secondaire) pour réussir leurs cours de français? Les parents ont contacté la commissaire D. Ford-Caron.

S. Lagacé répond qu'un fonds fédéral existe pour « fournir le financement supplémentaire nécessaire à la prestation des programmes d'immersion en français dans les districts participants ». D'autres mesures locales sont en place pour aider les élèves à apprendre le français comme deuxième langue. Les parents sont invités à appeler le bureau du conseil pour toute question à ce sujet.

22-10.16 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

22-10.17 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par D. Ford-Caron de lever la séance à 20 h 41.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 9 novembre 2022.